

Quand l'argent brule les doigts !

Le 13 août 2026

577 tablettes numériques promises à la casse : jusqu'où ira le gaspillage d'argent public ?

Le bureau local de l'**UFAP UNSa justice de Bourg en Bresse** déplore une nouvelle fois la manière dont l'argent public est jeté par les fenêtres et, pour ainsi dire, brûlé dans la cour.

Après avoir dépensé pas moins d'un million d'euros dans un système anti-drone et des brouilleurs de téléphones portables dont l'efficacité est aujourd'hui largement contestée sur le terrain, voilà désormais 577 tablettes numériques destinées à la casse.

Le système de tablettes, qui devait être mis en place il y a près de deux ans, a tout simplement été reporté aux calendes grecques. Pendant ce temps, le matériel a été stocké dans des conditions pour le moins discutables. Résultat : les équipements sont aujourd'hui obsolètes avant même d'avoir réellement servi et potentiellement dangereux.

Plus préoccupant encore, les batteries au lithium de ces appareils ont été exposées à des variations importantes de température. Les conditions de stockage de ce matériel soulèvent donc de sérieuses interrogations quant à sa sécurité. Il est visiblement utile de rappeler les risques que peuvent présenter des batteries au lithium lorsqu'elles sont soumises à de fortes chaleurs ou stockées dans des conditions inadaptées :

ELLES PRENNENT FEU ET EXPLOSENT !

Et le summum de cette situation ubuesque est atteint lorsque les établissements demandent simplement l'enlèvement de ce matériel. La DGAP botte en touche, alors même qu'elle est à l'origine de la commande, de la livraison et de la demande de mise en place de ces équipements.

Cette situation lunaire n'est malheureusement pas spécifique à notre établissement. Au-delà de dépenses que nous considérons comme totalement déconnectées des réalités du terrain, la DGAP place aujourd'hui potentiellement les établissements dans une situation de risque en laissant s'accumuler du matériel électronique dans des conditions de stockage que nous jugeons inadmissibles.

Le bureau **UFAP UNSa justice de Bourg en Bresse** aurait pourtant eu bien des propositions à faire avec cet argent public. Comme nous l'avons déjà souligné, le coût global de ces tablettes pour notre établissement est tout simplement faramineux.

L'installation d'une tablette en cellule représente un coût de 5 400 euros par appareil.

Faisons donc le calcul : $577 \times 5\,400$ euros = **3 115 800 euros**.

125 MILLIONS D'EUROS à l'échelle nationale !!!!!

Oui, vous avez bien lu : plus de 3,1 millions d'euros de matériel qui risque aujourd'hui de finir à la casse.

Avec de telles sommes, d'autres investissements auraient pu être envisagés pour répondre aux problèmes concrets rencontrés quotidiennement dans les établissements.

Le bureau local **UFAP UNSa justice de Bourg en Bresse** a toujours œuvré pour que notre établissement évolue de manière positive et pour que les moyens publics soient consacrés aux véritables priorités du terrain. Nous regrettons donc profondément que ces sommes considérables n'aient pas pu être mobilisées, par exemple, pour la construction de volières permettant de lutter plus efficacement contre la malveillance liée aux drones. Il serait même resté suffisamment de moyens pour envisager la climatisation de l'ensemble de l'établissement, alors que les épisodes de fortes chaleurs deviennent une préoccupation croissante.

Pendant ce temps, les décideurs parisiens semblent persister dans une logique consistant à multiplier les solutions électroniques et techniques, dont l'entretien et la maintenance représentent eux-mêmes des coûts considérables, au lieu de répondre aux besoins élémentaires exprimés par les personnels et les établissements.

On peut légitimement s'interroger sur les conditions dans lesquelles certains marchés sont passés et sur les tarifs pratiqués par les entreprises retenues, lorsque l'on constate les sommes engagées et le résultat obtenu.

Le bureau local demande donc solennellement à la DGAP de prendre ses responsabilités et de faire procéder, dans les plus brefs délais, à l'enlèvement des 577 tablettes, représentant un investissement de 3 115 800 euros, aujourd'hui stockées dans des conditions que nous estimons inadmissibles et dangereuses.

Il est temps de cesser de jeter l'argent public par les fenêtres.

Il est temps de revenir aux réalités du terrain et d'écouter CEUX qui savent ce qu'est un établissement pénitentiaire.

Pour le bureau local UFAP UNSa Justice Bourg-en-Bresse
PONT Olivier,

U.F.A.P / UNSa justice CP Bourg en Bresse : 20 Chemin de la Providence, 01000 Bourg-en-Bresse

TEL : 04-26-16-10-09 mail: olivier.pont@justice.fr ou ufap.cpbourg01@gmail.com